



Triel le 16/2/15

REGLEMENT DES CONCOURS & de la COUPE du COMITE des plus de 55 ans

- ART. 1** Le Comité Départemental des Yvelines programme une Compétition Officielle baptisée :
« CONCOURS ANCIENS + DE 55 ANS »
- ART. 2** La participation aux concours ANCIENS des + de 55 ans est ouverte aux licenciés de tous départements, hommes et femmes.
- ART. 3** Le panachage y sera autorisé selon les règles en vigueur et conformément au règlement officiel FFPJP.
- ART. 4** Cette manifestation ANCIENS + de 55 ans, observe les règles disciplinaires fédérales.
- ART. 5** Ces concours départementaux sont inscrits au calendrier des compétitions officielles édité par la Ligue Ile de France, dans l'éphéméride régulier.
 Chaque réunion comprend 2 concours officiels (A & B) en doublettes ou triplettes à 14h15.
 Le montant de l'engagement est celui de l'ensemble des concours officiels.
 Les inscriptions et la tenue des graphiques incombent aux clubs organisateurs, par « Gestion-Concours ».
Le dossier complet « CSZ » sera transmis par informatique au plus tard le lendemain matin.
 Si tenue manuelle non conseillée, **résultats et liste des équipes** au siège du Comité à Triel dans les 48H.
- ART. 6** La participation financière du club organisateur est de 25 % des mises & 35 % pour les Challenges.
 La répartition des indemnités est effectuée suivant les modalités pratiquées dans les concours de la **Catégorie PROMOTION** (paiement dès le 1^{er} tour).
- ART. 7 COUPE DES YVELINES :**
 Cette compétition réservée au CD78, se dispute en doublettes homogènes sur la journée complète en poules.
 La participation financière du Comité est de 35 % des mises suivant les modalités de l'article 6.
 Les concours de l'après midi « A & B » suivent le règlement principal.
 L'arbitrage à charge du Club.
- ART. 8** L'association du CD78 qui, à la fin de la saison, aura totalisé le plus grand nombre d'équipes participantes homogènes sera récompensée par le :
« CHALLENGE PARTICIPATION »
 L'association du CD78 qui, à la fin de la saison, aura totalisé les meilleurs résultats sera récompensée par le :
« CHALLENGE RESULTATS ».
- ART. 9** Compte tenue de la modification des Règlements Administratifs et Sportif de décembre 2014 applicable sur la saison 2015, les concours seront classifiés dans la grille C (Championnats et concours départementaux).
- ART. 10** Barèmes appliqués pour les classements:
 Pour le « **challenge participation** », toute équipe homogène comptabilisera 1 point pour son club (En cas d'égalité en fin de saison, classement final considérera le nombre de concours fréquentés).
 Pour le « **challenge résultat** », c'est la somme des points fédéraux acquis par les joueurs sur ces concours disputés les mardis & jeudis, qui sera comptabilisée aux clubs.

LE COMITE DES YVELINES

P/O Le Directeur sportif

Joël Bouton